

**COMPTE RENDU PRESSE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2007**

Le jeudi 29 mars deux mil sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Ludovic LANGLET et le présente à ses collègues du Conseil Municipal. Monsieur Ludovic LANGLET a été recruté en qualité d'Agent de Surveillance des Voies Publiques (A.S.V.P.) depuis le 26 mars 2007 à la Ville de Caudebec en Caux ; il exerçait auparavant les fonctions d'A.S.V.P. dans une commune de l'Aisne de 13 000 habitants. Il est chargé, entres autres, de faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement des véhicules, de constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques), de participer à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics, de renseigner les usagers de la voie publique.

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2006

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2006 de la ville et du cinéma.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2006 établis par Monsieur RUFFE et qui sont conformes aux comptes administratifs.

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2006 - BUDGET VILLE 2007

Le compte administratif 2006 de la Ville de Caudebec en Caux fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 188 758,32 €.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2007

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve :

- le maintien des taux 2006 ; à savoir :

- taxe d'habitation :	10,71 %
- foncier bâti :	25,46 %
- foncier non bâti :	42,03 %
- taxe professionnelle :	10,71 %
- les budgets primitifs 2007 de la Ville, du Cinéma et du Lotissement du Marais.

LOTISSEMENT DU MARAIS - PRIX DE VENTE DES PARCELLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les prix de vente des parcelles du lotissement du Marais.

AGENDA 21 DU PAYS DE CAUX VALLEE DE SEINE – LANCEMENT DE LA DEMARCHE

Monsieur Guy LAVEILLE, Maire-Adjoint et Elu Référent Agenda 21, en collaboration avec Monsieur Marc AFFAGARD, Chargé de Mission Agenda 21 au Syndicat Mixte de Port-Jérôme, présentent aux élus la démarche de développement durable qui sera mise en place sur le territoire du Pays. Les domaines d'action de l'Agenda 21 sont très divers :

valorisation du territoire, l'urbanisme, l'habitat, le logement, les transports alternatifs, la culture, etc.

L'Agenda 21 est un outil du développement durable qui permet de coordonner l'ensemble des politiques menées dans une logique de développement durable, de valoriser un territoire par un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme, de sensibiliser et associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de travail en commun approfondi, et de mieux maîtriser certaines dépenses publiques grâce à une approche « coût global » des projets, en s'appuyant sur un management environnemental efficace.

A l'unanimité et sur proposition de Monsieur le Maire et de Monsieur Guy Laveille, le Conseil Municipal décide de participer à la démarche Agenda 21 du Pays de Caux-vallée de Seine.

MISE EN ŒUVRE DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (C.E.S.U.) – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal donne son accord pour permettre aux parents de régler désormais les inscriptions des enfants à l'accueil périscolaire par Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

Cette mesure sera applicable dès l'affiliation de la Commune au Centre de Remboursement des C.E.S.U.

REFECTION DES TROTTOIRS – RUES SAINT CLAIR ET SAINT MAUR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits nécessaires pour la remise à neuf des trottoirs des rues Saint Maur et Saint Clair et pour la sécurisation du carrefour, au débouché de la rue St Clair sur la place De Gaulle et la RD 982, au budget, et de solliciter l'aide financière du Département pour ces travaux.

ECOLE DE MUSIQUE – CREATION D'UNE CLASSE D'ACCORDEON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une classe « Accordéon » de 7 élèves au sein de l'école de musique du Val de Seine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ DEJECTIONS CANINES

Les élus soulèvent le problème des déjections canines, très nombreuses dans les rues de Caudebec. Il appartiendra à Monsieur LANGLET, A.S.V.P., nouvellement recruté, de rappeler ces règles aux propriétaires de chiens et, éventuellement, de verbaliser.

Monsieur le Maire indique que des articles ont déjà été passés dans le Bulletin Municipal à ce sujet. Des pancartes vont être apposées à différents lieux de la ville.